

accusés d'entretenir ou d'être les amis des meurtriers. Je pense que l'honorable député a dépassé sa pensée. Il a voulu recourir à des expressions fortes pour faire part du mécontentement tout à fait légitime, je crois, qu'il entretient à l'égard de certaines attitudes.

Quant à la résolution qu'il a inscrite au *Feuilleton*, je le félicite très chaleureusement. Moi-même, je me suis inspiré de cette résolution-là, lorsque je faisais à la Chambre un bref discours, le 14 novembre 1967, sur le projet de loi visant l'abolition partielle de la peine de mort.

L'intention généreuse qui anime l'honorable député d'York-Humber mérite d'être soulignée avec beaucoup d'empressement et d'enthousiasme. En effet, il y a une tendance assez marquée aujourd'hui; je ne sais pas si c'est l'évolution des sciences humaines. A tout événement, l'honorable député de Mercier (M. Boulanger) me corrigera si j'ai tort. Il est versé dans la sociologie, la criminologie; psychanalyste comme il l'est, il sera en mesure, peut-être, d'apporter certaines précisions aux propos atterrants que je pourrais prononcer. Je demande son indulgence pour qu'il me permette d'hasarder l'expression de mes vues sur ce sujet, à savoir que les sciences humaines ont évolué à un point où, parfois, on s'interroge à savoir s'il n'y a pas une certaine exagération dans la façon avec laquelle on considère le cas des criminels. La responsabilité humaine est un principe que personne ne pourra déraciner. Le libre arbitre est une chose...

M. Mongrain: Pourrais-je poser une question à l'honorable député?

M. Choquette: Avec le maximum de plaisir.

M. Mongrain: Le député a consulté le député de Mercier et ils ont semblé édifiés par les paroles de l'honorable député d'York-Humber. A-t-il eu l'occasion de discuter avec l'honorable député de Mercier de ce qui l'a le plus frappé, soit la suggestion de l'institution d'une commission d'indemnité ou la suggestion que le député démissionne pour rendre vacant son siège dans York-Humber afin de devenir membre de cette commission?

• (5.40 p.m.)

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, une chose dont je suis certain, c'est que plusieurs seraient heureux, en effet, si l'honorable député de York-Humber avait d'autres aspirations que des aspirations politiques.

M. Grégoire: L'honorable député me permettrait-il une question?

M. Choquette: Avec un extrême plaisir.

M. Grégoire: Étant donné que le problème semble tellement intéresser l'honorable député de Lotbinière, ne pourrait-il pas profiter de son séjour en France pour étudier ce qui se produit dans le domaine des indemnités aux victimes de criminels et nous en faire rapport à son retour? Peut-être que cela pourrait nous profiter.

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, je suis même prêt à recueillir tous les fonds nécessaires en France afin de faire une propagande efficace au Canada pour convertir toutes les autorités à la résolution proposée par l'honorable député d'York-Humber. Et je profiterai certainement de mon séjour...

M. Grégoire: Je pourrais donner des noms à l'honorable député de Lotbinière pour l'aider dans son travail.

M. Choquette: Avec plaisir. Pour continuer les propos que j'ai amorcés tout à l'heure, je crois que nous en arrivons parfois à manifester trop de sympathie et à négliger ce principe du libre arbitre qui préside à l'activité de tout être humain et si les sciences humaines poussent leur conclusion trop loin, à savoir que chaque fois qu'une action anormale est posée, il faut nécessairement l'expliquer par la psychanalyse et exonérer celui qui a posé cette action-là, nous risquons, je crois, de saper les bases de tout ordre social.

Monsieur l'Orateur, c'est en effet très généreux de la part du député d'York-Humber de songer aux familles des victimes de criminels.

Lorsque nous avons l'occasion d'aller au cinéma ou de voir des films à la télévision, on nous montre toujours des scènes terrifiantes, de nature à accabler celui qui a commis un forfait et, lorsque vient le temps d'expier son forfait, on rend la situation tellement triste, tellement affligeante, qu'on est porté à disculper immédiatement celui qui s'est rendu coupable d'une action mauvaise et nuisible à l'ordre social.

Mais on oublie constamment le sort de ces familles éprouvées par la situation créée par ceux qui ont commis des crimes. Que de fois on assiste à des spectacles ou des films et lorsqu'un policier ou deux policiers sont tués, il y a une séquence filmée de trois ou quatre secondes, et lorsqu'il s'agit de nous montrer le criminel qui est conduit en cellule, à ce moment-là, il y a une insistance démesurée pour nous faire connaître le sort pitoyable qui pèse sur les épaules dudit criminel.

C'est ça qui est malheureux, monsieur l'Orateur, et c'est pour cela que nous devons applaudir ceux qui ont une pensée magnanime à l'égard des victimes de criminels. Ce serait fort heureux que le gouvernement actuel, un peu en guise de couronnement de toute la législation sociale qu'il a adoptée au